



## REGLEMENT INTERIEUR SAISON 2021-2022

Association PHENIX de LIMOGES Football Américain  
8 clos de la Béchade  
Beaune-les-Mines  
87280 LIMOGES

### **Article 1**

Le joueur s'engage à respecter ses coéquipiers, ses entraîneurs, les bénévoles de l'association, ses adversaires lors des matches.

### **Article 2**

Le joueur s'engage à porter une tenue adaptée à la pratique du football américain (les crampons et le protège-dents de couleur sont obligatoires, sauf consignes spécifiques) et du flag football.

### **Article 3**

Le joueur s'engage à venir aux entraînements et aux matches avec une bouteille d'eau individuelle.

### **Article 4**

Le joueur demandant la location de l'équipement de football américain, s'engage à le restituer en bon état à la fin de la saison. En cas contraire, son chèque de caution sera encaissé par l'association.

### **Article 5**

Le joueur s'engage à prévenir un entraîneur (Lucas Lauliac, Cédric Nénin ou Matthieu Richard) en cas d'absence.

### **Article 6**

Le joueur s'engage à être en tenue sur le terrain à l'heure exacte du début des entraînements. Tout retard devra être justifié auprès d'un entraîneur.

### **Article 7**

Le joueur s'engage à laisser les vestiaires propres mis à disposition par la mairie de Limoges.

### **Article 8**

Il est interdit de fumer sur le terrain, dans les vestiaires et à l'entrée des vestiaires.

### **Article 9**

En référence au règlement intérieur des installations sportives de la ville de Limoges, le stationnement des véhicules s'effectuera sur les parkings du complexe sportif.

Les seules personnes autorisées à pénétrer dans le complexe sportif avec leur véhicule sont les entraîneurs (Lucas Lauliac, Cédric Nénin et Matthieu Richard) qui apporteront le matériel nécessaire à la pratique du football américain et du flag football.

### **Article 10**

Le joueur s'engage à participer à la vie de l'association et aux différentes manifestations où l'association est présente.

### **Article 11**

En cas d'exclusion au cours d'un match, le joueur s'engage à payer l'amende envoyée au club.

## Article 12

Le joueur accepte que son image soit diffusée sur les réseaux sociaux de l'association et les autres acteurs du football américain.

Le joueur s'engage à respecter l'ensemble des articles cités ci-dessus. Tout manquement fera l'objet de sanctions, définies le cas échéant, par le bureau de l'association.

Le règlement intérieur est applicable dès la signature de la feuille de renseignements par le joueur jusqu'à la fin de la saison 2021-2022.

Association PHENIX de LIMOGES  
Le Président  
Julien POUGET

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Julien POUGET', written on a light-colored background.

Le Secrétaire  
Clément GRAFFOILLERE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Clément GRAFFOILLERE', written on a light-colored background.